

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2025 à 21h

Président de la séance : Mme Michèle MALFANT, Maire

Présents : Mesdames BONHOMME Yolande, BLAUGY Pascale, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs CHABANON Philippe, COMTE Cédric, GERENTON Laurent, PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel

Absent : M. BOURGON Jérôme

Procuration : M. DUNIS Damien à M. COMTE Cédric

Secrétaire de séance : Madame BLAUGY Pascale

Mme Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Le quorum est atteint.

Madame le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour. VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 25/02/2025. Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

1- Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries des logements locatifs

2 entreprises ont soumissionné : la SAS CHAUPUIS avec une offre à 86 360 € HT et la SARL PARRIN avec une offre à 71 658.42 € HT. Les critères techniques et le délai d'intervention étant égaux, le critère du prix a donné la préférence à la SARL PARRIN.

Le conseil municipal CHOISIT la SARL PARRIN.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix),

Mme le Maire et M. Laurent GERENTON ayant un lien familial ou professionnel avec l'une des 2 entreprises, n'ont pas pris part à cette délibération

2- Validation devis pour travaux salle de bain location à Vissac

Le conseil municipal choisit l'entreprise de Rémi DIOLI avec un devis à 4 793.32 € HT pour réaliser les travaux de réfection de la salle de bain du logement de Vissac.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

3- Création d'un emploi permanent

Suite au départ en retraite de Mme CHARREYRE Joëlle, le conseil municipal a choisit d'attribuer les heures de ménage à la mairie (4h/semaine), à Mme CHABANON Martine et ainsi créer un emploi à temps plein à compter du 16/04/2025.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

4- Retrait de la commune de Vals le Chastel de la communauté de communes des Rives du Haut Allier.

Le conseil municipal **EST DEFAVORABLE** au retrait de la commune de Vals le Chastel de la communauté de communes des rives du Haut Allier.

VOTE : Pour 6 ; Abstention : 4 (MERLE MC, GENRENTON L., PAPARIC T., TOURETTE-CHAURAND S.)

5- Retrait de la commune de Saint Didier sur Doulon de la communauté de communes des Rives du Haut Allier

Le conseil municipal **EST DEFAVORABLE** au retrait de la commune de Saint Didier sur Doulon de la communauté de communes des rives du Haut Allier.

VOTE : Pour 6 ; Abstention : 4 (MERLE MC, GENRENTON L., PAPARIC T., TOURETTE-CHAURAND S.)

6- Avis enquête publique Diehl Power Electronic

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'augmentation de capacité de DIEHL POWER ELECTRONIC.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

7- Attribution de subventions 2025

Les subventions attribuées pour l'année 2025 sont les suivantes :

- Ecole : 60 € par enfant
- Enfants de la Commune pour voyage ou sortie scolaire réalisée au cours de l'année scolaire 2024/2025 : subvention de 50 € versée directement aux familles, sur demande écrite des parents avec présentation d'un justificatif, ou directement au directeur si ceux-ci en font la demande pour les enfants de la commune.
- Autres demandes :
 - o ADMR : 100 €
 - o Comité Départemental du prix de la Résistance : 200 €
 - o ADEPAPE : 100 €

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

8- Taux d'imposition 2025

Les taux pour l'année 2025 sont identiques à ceux de 2024, à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.20 %
- Taxe foncière bâti : 36.90 %
- Taxe foncière non bâti : 63.97 %

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

9- Fongibilité des crédits

Le conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

10- Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal DECIDE d'affecter 6 648.95 € en investissement (compte 1068) et de reporter la reste (50 973.74 € - 6 648.95 €) 44 324.79 € en fonctionnement.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

11- Budget 2025

Madame le maire présente le budget 2025.

Budget prévisionnel en fonctionnement : 412 377.74 €

Budget prévisionnel en investissement : 255 879.69 €

Les états annexes de chaque bien de section sont joints au budget 2025.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

Questions :

- Mise en place de panneau STOP à la Montée du Cadun à curmilhac Haut
- Interdiction de tourner à gauche de part et d'autre de la voie ferrée à Curmilhac Haut
- Cérémonie des déportés le dimanche 27 avril à 11h à Vissac

Madame le maire lève la séance à 23h
Fait à Lachaud-Curmilhac, le 18/04/2025

Madame Pascale BLAUGY
Secrétaire de séance

Madame Michèle MALFANT,
Maire